

Solution hypothécaire conventionnelle élargie

Une solution hypothécaire conventionnelle élargie de B2B Banque pour résidences unifamiliales standards offredes options vous permettant d'aider vos clients à obtenir une solution hypothécaire adaptée à leurs besoins.

APERÇU

Termes

- Termes fermés de 6 mois, 1 à 5 ans, 7 et 10 ans
- Termes ouverts de 6 mois et 1 an
- Terme convertible de 6 mois

Propriétés admissibles

- Propriétés en demande sur le marché
- 1 à 2 unités (une seule unité s'il s'agit d'une résidence secondaire ou de vacances)
- Avec ou sans propriétaire-occupant

Fréquences de paiement

- Mensuelle, bihebdomadaire, bihebdomadaire accélérée, hebdomadaire, hebdomadaire accélérée

Privilèges de remboursement anticipé

- Augmentez vos paiements jusqu'à concurrence de 15 %; une seule fois par année civile¹
- Remboursez par anticipation jusqu'à 15 % du principal initial; une seule fois par année civile

Durée d'amortissement maximale

- Jusqu'à 35 ans

Montants de prêt*

- 50 000 \$ à 1 000 000 \$

* Le montant maximum du prêt est déterminé au cas par cas.

SOLUTIONS COMPLÉMENTAIRES

- Achat²
- Refinancement
- Résidences secondaires ou de vacances (65 %)*
- Propriétés locatives (75 %)*
- Revenu secondaire pris en compte pour l'admissibilité*

*Pour en savoir plus, consultez le matériel de marketing applicable.

CRITÈRES DE CRÉDIT

- **Cote de crédit min. /Ratio PV max. :**
Cote de 580 à 599 – jusqu'à 70 %
Cote de 600 à 679 – jusqu'à 75 %
Cote \geq 680 – jusqu'à 80 %
- **ABD-ATD max.³ :**
Cote < 680 – 35 %/42 %
Cote \geq 680 – 39 %/44 %

AVANTAGES ET OPTIONS SUPPLÉMENTAIRES

- Garantie de taux à rétroviseur
- Transférabilité

Soutien régional. Présence nationale. B2B Banque, c'est une équipe de développement des affaires chevronnée, des souscripteurs hypothécaires expérimentés, une rémunération compétitive et une remarquable gamme de solutions hypothécaires. Pour nous, c'est ça être **la banque au service des courtiers**.

Pour obtenir plus de renseignements, veuillez composer le **1.886.884.9407** ou visiter le site b2bbanque.com/prêts-hypothécaires.

¹Ce privilège de remboursement anticipé est accessible après le premier anniversaire du prêt hypothécaire; il n'est pas cumulatif. ²Les ventes privées et le ratio PV sont pris en considération au cas par cas. ³La flexibilité en matière de service de la dette est basée sur l'évaluation de la qualité d'ensemble de la demande. Une cote de crédit satisfaisante ne donne pas nécessairement droit à une plus grande flexibilité en matière de service de la dette. Tous les prêts hypothécaires sont administrés et déboursés par B2B Banque et sont inscrits en son nom. ©B2B BANQUE et LA BANQUE AU SERVICE DES COURTIERES sont des marques déposées de B2B Banque.